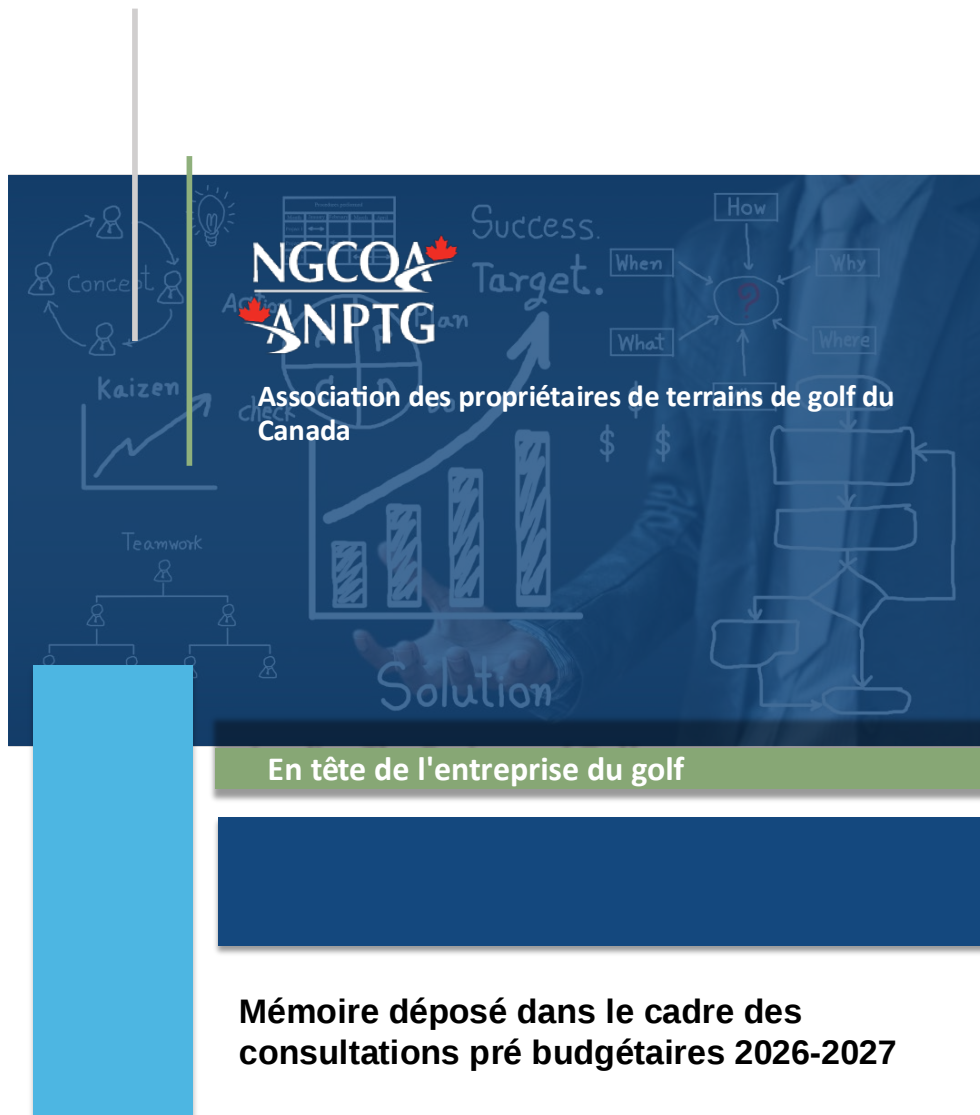




En tête de l'entreprise du golf

**Mémoire déposé dans le cadre des
consultations pré budgétaires 2026-2027**



En tête de
l'entreprise du golf

Priorités budgétaires de l'Association nationale des propriétaires de terrains de golf du Canada

Table des matières

À propos de l'ANPTG	3
Introduction	3
Priorités budgétaires 2026-2027	4
Modernisation des terrains de golf au Québec	4
Recommandation 1 : Soutenir les terrains de golf dans la robotisation et la modernisation de leur machinerie d'entretien des gazons.....	4
Favoriser le développement et la compétitivité de l'industrie du golf	5
Recommandation 2 : Permettre aux entreprises la déduction fiscale concernant les frais de représentation pour des activités sur un terrain de golf – au même titre que les autres industries du divertissement	5
Réduire la pénurie de main-d'œuvre.....	6
Recommandation 3 : Rétablir le crédit d'impôt pour la prolongation de carrière pour les personnes âgées de 60 à 64 ans	6
Conclusion.....	7

À propos de l'ANPTG

Depuis 1993, l'Association nationale des terrains de golf du Canada (ANPTG) représente les intérêts des terrains de golf à travers le Canada. Actuellement, l'association est la voix de 1 471 membres, dont 165 dans la province de Québec. L'ANPTG propose un éventail de services pour ses membres allant de la défense des droits auprès des différents paliers du gouvernement, jusqu'à la réalisation de recherche afin d'offrir des orientations stratégiques pour toute l'industrie. Nos membres sont souvent des entrepreneurs de deuxième ou troisième génération contribuant à la pérennité d'entreprises importantes à la vie communautaire et sportive des villes et des régions du Québec.

Introduction

Les terrains de golf participent activement au développement communautaire, social et économique de plusieurs régions dans la province. Nos membres sont ancrés dans leur communauté et sont déterminés à offrir des infrastructures, des espaces et une expérience client de qualité pour tous les adeptes de cette activité sportive.

En plus d'être des acteurs clés de leur région sur le plan social, les terrains de golf ont un apport économique non négligeable. En effet, selon la dernière étude sur l'impact économique du golf au Canada¹, l'industrie a injecté environ 3,6 milliards de dollars au PIB québécois en 2023, en plus de générer 2,3 milliards en revenu de travail et 756 millions en revenu fiscal gouvernemental. En ce qui concerne la main-d'œuvre, près de 24 000 emplois directs sont liés à l'industrie du golf au Québec. Ce chiffre augmente à plus de 41 500 emplois lorsque nous incluons également les emplois indirects et induits. Les chiffres de l'étude attestent donc que l'impact de notre industrie est considérable et permet aux différentes communautés qui accueillent les joueurs de profiter de ce flux économique pendant la saison de golf.

Le présent mémoire vise à proposer trois recommandations au ministère des Finances pour la préparation du prochain budget.

¹ Alliance nationale des associations de golf (2023). [Étude sur l'impact économique : le golf au Canada.](#)

Priorités budgétaires 2026-2027

Modernisation des terrains de golf au Québec

Recommandation 1 : Soutenir les terrains de golf dans la robotisation et la modernisation de leur machinerie d'entretien des gazons

Dernièrement, avec les défis liés à la productivité et la pénurie de main-d'œuvre, de nombreuses initiatives ont été mises en place par le gouvernement afin d'aider les PME québécoises à moderniser les équipements et optimiser les processus. La conjoncture actuelle amène aussi les terrains de golf à devoir faire des investissements pour assurer une bonne maintenance des terrains, combler le recrutement parfois difficile pour certains postes, mais également moderniser les équipements pour améliorer l'efficacité et réduire la pollution.

L'utilisation de robots électriques pour la tonte de gazon est un exemple d'équipement efficace qui contribue à rendre nos terrains plus écologiques, améliorer l'expérience pour les joueurs de golf et pallier le manque de personnel. Ainsi, nous invitons le gouvernement à soutenir davantage les terrains de golf dans cette transition et faciliter l'acquisition d'équipements qui s'inscrivent dans plusieurs objectifs qu'il s'est fixés, notamment en matière de productivité, de soutien aux PME et de protection de l'environnement. L'exemple récent du programme AgroPerformance², visant à aider les producteurs agricoles du Québec à financer l'achat d'équipement pour augmenter leur productivité grâce aux nouvelles technologies et améliorer leur durabilité, pourrait servir de modèle pour développer une initiative similaire pour le golf et l'industrie touristique.

² Gouvernement du Québec (2026). [Initiative ministérielle AgroPerformance – Soutien à la performance technologique et climatique des exploitations agricoles.](#)

Favoriser le développement et la compétitivité de l'industrie du golf

Recommandation 2 : Permettre aux entreprises la déduction fiscale concernant les frais de représentation pour des activités sur un terrain de golf – au même titre que les autres industries du divertissement

Depuis plusieurs années, l'ANPTG et l'Alliance nationale des associations de golf effectuent des représentations auprès du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux concernant l'impossibilité pour les entreprises de déduire les dépenses engagées pour l'usage d'un terrain de golf³. Mise en place en 1971, nous jugeons qu'il est temps de modifier cette politique fiscale pour permettre, entre autres, aux entreprises de déduire une partie de golf lorsqu'elles invitent un client ou leurs employés sur un de nos terrains.

Actuellement, la grande majorité des industries du divertissement et des loisirs ne sont pas touchés par cette loi. Dans ce contexte, les terrains de golf du Québec peuvent difficilement concurrencer les autres industries dont le divertissement des clients – l'achat d'un billet pour un événement sportif ou culturel par exemple – est admissible au sens de la loi.

Malgré le contexte budgétaire, nous demandons au gouvernement d'être un pionnier sur cette question et de devancer le gouvernement fédéral afin de corriger cette iniquité et d'aider les terrains de golf de la province à compétitionner avec des règles comparables⁴.

³ Bien que les frais de repas puissent maintenant être déduits à titre de frais de représentation, il est toujours impossible pour une entreprise ou un contribuable de déduire le coût d'une partie de golf lorsqu'il invite un client ou des employés. La logique est aussi identique pour les droits d'inscription à un tournoi de golf.

⁴ Selon un sondage réalisé auprès des terrains du Québec, 54% des participants mentionnent que ce changement législatif est *très important* pour leur terrain et 32% affirment qu'il est *plutôt important*.

Réduire la pénurie de main-d'œuvre

Recommandation 3 : Rétablir le crédit d'impôt pour la prolongation de carrière pour les personnes âgées de 60 à 64 ans

Bien que la modernisation de nos équipements soit essentielle et offre plusieurs avantages afin de réduire la pénurie de main-d'œuvre pour des opérations liées à l'entretien des terrains, de nombreux postes essentiels ne peuvent pas être automatisés. Comme d'autres secteurs d'activités, nos membres embauchent fréquemment des travailleurs retraités pour des postes à temps partiels ou saisonniers. Toutefois, l'année dernière, la condition d'admissibilité relative à l'âge du crédit d'impôt pour prolongation de carrière a été modifiée par le gouvernement. Bien que ce changement puisse sembler superficiel, nous demandons de réinstaurer le crédit d'impôt pour les personnes de 60 à 64 qui continuent de travailler afin de mettre en place les conditions gagnantes pour continuer d'engager des personnes expérimentées qui souhaitent travailler quelques mois dans l'année.

De plus, avec les nombreux défis pouvant toucher la main-d'œuvre, particulièrement marquée en région, nous encourageons le gouvernement à mettre en place plus d'initiatives encourageant les personnes retraitées à réintégrer le marché du travail et bonifier le crédit d'impôt pour prolongation de carrière afin de le rendre avantageux pour les personnes songeant à cette option.

Conclusion

Finalement, nous tenons à remercier le ministère des Finances pour l'organisation des consultations pré budgétaires 2026-2027. En déposant ce mémoire, l'ANPTG du Canada section du Québec souhaite sensibiliser le gouvernement sur différents enjeux touchant les propriétaires de terrains de golf aux quatre coins de la province. La mise en œuvre de ces recommandations contribuerait grandement au dynamisme de notre industrie. En plus d'être un sport pratiqué par toutes les tranches d'âge de la population, nos membres sont des moteurs économiques régionaux bien implantés qu'il faut préserver et soutenir.

Pour plus d'informations concernant nos priorités pour le prochain budget, n'hésitez pas à communiquer avec David Bérubé, directeur régional du Québec, à l'adresse suivante : dberube@anptg.ca.